

Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 37 (1980)

Heft: 10: Présentation de la nouvelle structure J + S

Artikel: Nouveautés dans la formation des moniteurs et des cadres supérieurs

Autor: Weiss, Wolfgang

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-997286>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouveautés dans la formation des moniteurs et des cadres supérieurs

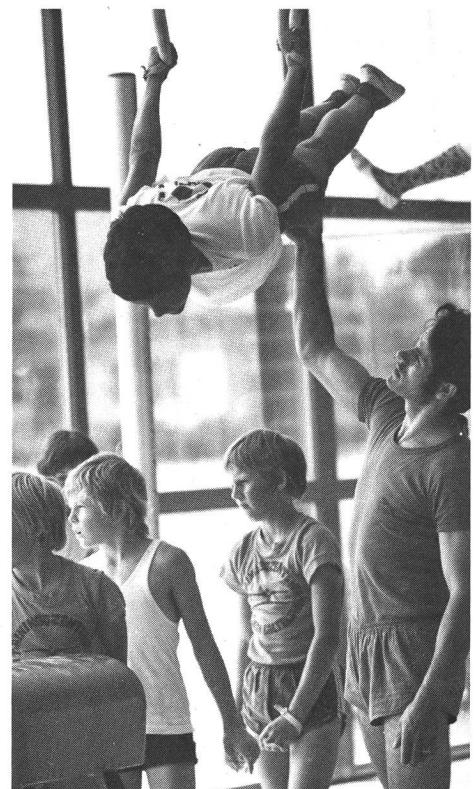
Wolfgang Weiss

Dans la formation propre à la branche, on a cherché à élaborer des structures plus flexibles et aussi plus simples. Dans la formation des moniteurs et des cadres supérieurs par contre, une plus forte différenciation et adaptation aux exigences des différentes branches sportives se sont imposées. Ainsi les règles et les structures sont davantage «confectionnées sur mesure», ce qui rend un aperçu plus difficile, d'autant plus qu'il faut renvoyer constamment aux prescriptions des différentes disciplines. En l'occurrence, les propos qui suivent veulent informer sur la structure en général, sans entrer dans les détails. Par conséquent, chaque moniteur et expert est prié de consulter ses documents pour bien connaître les prescriptions propres à la branche.

Structure générale

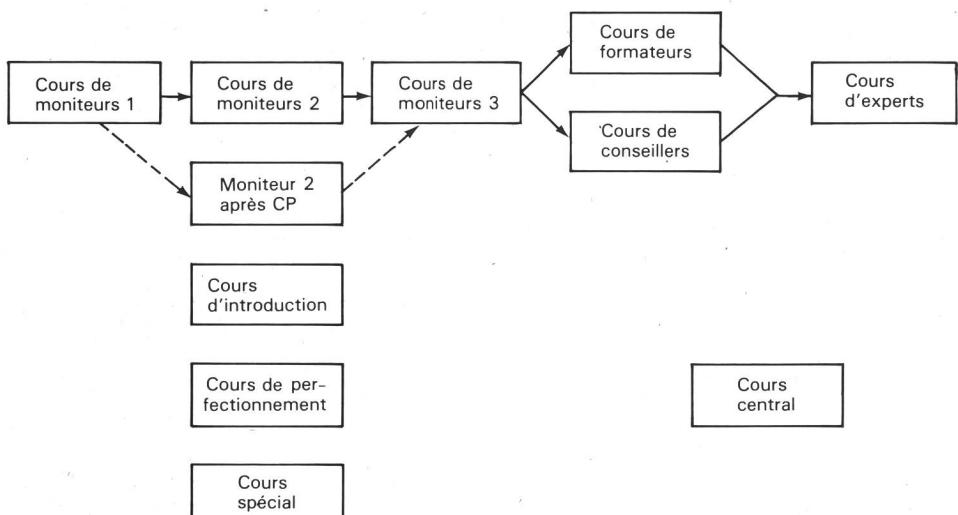
Les principales innovations sont:

- Former les moniteurs 1 comme chefs de cours (dans toutes les branches, exceptés l'alpinisme, les excursions à skis et les excursions et plein air)
- Reconnaître les moniteurs 1 comme moniteurs 2 s'ils ont suivi des cours de perfectionnement
- Formuler les règles pour la formation de formateurs (en qualité de maîtres de classe dans les cours de moniteurs) qui peut être organisée dans de propres cours ou être combinée avec la formation de moniteurs 3 ou d'expert
- Formuler les règles pour la formation de conseiller qui peut être organisée dans de propres cours ou être combinée avec la formation de moniteur 3 ou d'expert



- Organiser des cours spéciaux pour introduire des moniteurs J + S dans de nouvelles orientations.

La nouvelle structure se présente donc de la façon suivante:



Les moniteurs 1 recevant la formation de chef de cours

Ce thème a été traité de manière approfondie dans le numéro 8/80 de cette revue. Il est donc inutile de reprendre ce sujet.

Precisons seulement que les cours de moniteurs 1 seront organisés conformément aux nouvelles règles dès cet automne, qu'ils durent au moins six jours et qu'ils mènent à la qualification de chef de cours.

Les moniteurs 1 déjà formés seront reconnus comme chefs de cours s'ils annoncent un cours de branche sportive conformément à la nouvelle structure.

La formation de moniteurs 2

Aux règles actuellement en vigueur, s'ajoute la possibilité d'obtenir la qualification de moniteur 2 en remplissant les conditions suivantes:

- Avoir suivi au moins trois cours de perfectionnement dans la branche concernée, le candidat pouvant choisir librement les activités qu'il désire fréquenter
- Justifier un engagement de maître de classe ou de chef de cours dans au moins cinq cours de branche sportive de la branche concernée

La reconnaissance peut être attribuée au plus tôt cinq ans après la fréquentation du cours de moniteurs 1.

Grâce à cette mesure, il est possible d'attribuer la juste qualification aux moniteurs 1 qui sont actifs dans J+S depuis plusieurs années et soucieux de perfectionner leurs connaissances, même s'ils ne peuvent ou ne veulent pas suivre un cours de moniteurs 2. Dans un système de moniteurs amateurs, le bien le plus précieux est l'expérience des moniteurs. Nous avons donc tout intérêt à pouvoir «garder» les moniteurs expérimentés.

Si J+S et une fédération reconnaissent réciproquement les moniteurs de la branche concernée, la fédération est libre de reconnaître ou non cette forme de reconnaissance comme moniteur J+S 2. Ce principe est réglé dans les prescriptions propres à la branche.

L'admission de ces moniteurs 2 au cours de moniteurs 3, qui peut être souhaitée dans certains cas (fonction de conseiller), est également réglée par branche sportive.

Cette nouvelle forme de reconnaissance ne peut entrer en vigueur immédiatement pour des raisons financières. Elle sera valable:

- dès le 1er janvier 1982 pour les moniteurs formés en 1975 ou plus tôt
- dès le 1er janvier 1983 pour tous les moniteurs.

Maintenant que les moniteurs 1 reçoivent la qualification de chef de cours et que la qualification du degré suivant peut être obtenue en fréquentant des cours de perfectionnement, la formation de moniteurs 2 se montre sous un nouveau jour. Le moniteur 2 a les mêmes fonctions qu'un moniteur 1, mais sa formation est plus approfondie et il possède davantage d'expériences. Vu sous cet aspect, chaque moniteur 1 actif qui veut perfectionner ses connaissances devrait donc être le bienvenu dans les cours de moniteurs 2, sans que des exigences techniques plus élevées soient posées comme condition d'admission.

En fixant les règles pour la formation de formateurs, il est précisé que la fonction de formateur ne devrait être assumée que par une personne qui a été préparée à cette tâche, compte tenu notamment des besoins des candidats aux cours de moniteurs 1.

La formation des moniteurs 3 est devenue ainsi plus claire et précise. Dans la plupart des cas, elle est organisée comme préparation à la formation de formateur ou de conseiller ou en combinaison avec de tels cours. Il est également possible de former des moniteurs 3 comme entraîneurs de haut niveau, sans prévoir d'autres fonctions.

La formation d'enseignants pour les cours de moniteurs (formateurs)

L'essentiel a déjà été dit dans le chapitre précédent: les formateurs doivent être bien préparés à leur tâche, compte tenu notamment de la pratique.

Ce thème n'est pas nouveau, mais des règles bien précises sont un des points essentiels de la phase de développement à venir.

La formation de formateur peut être organisée dans de propres cours ou être combinée avec la formation de moniteurs 3 ou d'expert.

Il importe surtout de préparer les formateurs en vue de former des adultes et de les introduire dans les méthodes modernes de l'éducation des adultes.

Les moniteurs 3 déjà engagés comme formateurs peuvent obtenir cette qualification, durant la période transitoire, en suivant un cours central. A cet effet, il est prévu d'organiser des cours centraux de l'automne 1981 jusqu'en été 1983. Dès l'automne 1983, on ne pourra engager plus que des formateurs reconnus.



Ce principe sera dorénavant appliqué dans diverses disciplines. Mais dans certaines branches, il faudra continuer à poser des exigences techniques plus élevées aux candidats qui veulent devenir moniteur 2.

La formation de moniteur 3

Les moniteurs 3 ont été engagés jusqu'à présent comme maîtres de classe dans les cours de moniteurs, et dans la plupart des branches sans avoir été préparés à cette tâche difficile.

Dans les branches orientées sur la compétition, les moniteurs 3 sont en grande partie des entraîneurs de haut niveau dans leur discipline. De par leurs expériences et leurs intérêts, il leur est difficile de s'adapter aux besoins des jeunes moniteurs qui devront, par la suite, travailler fréquemment avec des débutants. Ce conflit, souvent méconnu, a porté dans de nombreux cours de moniteurs 1 à une concentration exagérée sur la formation technique des candidats au détriment de l'apprentissage d'une méthodologie adaptée aux adolescents.

Ce problème est traité d'une manière plus approfondie dans l'article intitulé «Conception J+S» (p. 240, chapitre consacré à l'utilisation de la conception).

La formation de conseiller

Jusqu'à présent, la formation de conseiller était combinée avec la formation d'expert, c'est-à-dire avec la formation de chef de cours de moniteurs. Les expériences ont montré que l'on a besoin d'un plus grand nombre de conseillers que de chefs de cours de moniteurs dans la plupart des branches, et que les conditions pour l'exercice de ces deux fonctions sont très différentes.

Ainsi, on a rompu ce lien et la formation de conseiller peut dorénavant être organisée dans de propres cours ou être combinée avec la formation de moniteur 3 ou de formateur.

Une nouvelle qualification a été créée; à l'avenir, il y aura des conseillers qui ne seront pas des experts mais «uniquement» des moniteurs 3.

La formation d'experts

L'expert continuera à exercer sa fonction principale qui est de diriger des cours de moniteurs. Tous les experts nouvellement formés pourront, en règle générale, assumer également les autres fonctions, c'est-à-dire celles d'un formateur et d'un conseiller.

Par contre, les experts formés antérieurement resteront ce qu'ils sont, c'est-à-dire uniquement conseiller ou uniquement formateur.

La structure de la formation d'experts devra donc tenir compte des programmes des cours précédents et des combinaisons possibles.

La structure de la formation des cadres supérieurs

Un grand nombre de variantes est à disposition pour combiner la formation de moniteur 3, de formateur, de conseiller et d'expert. Il faudra trouver la meilleure solution possible pour chaque branche, compte tenu de sa grandeur, des moyens techniques et méthodologiques ainsi que des structures traditionnelles de l'enseignement et de la fédération. Il importe que les candidats intéressés à la fonction prévue et aptes à l'exercer trouvent, en nombre suffisant, leur chemin à travers toutes ces structures. Cela signifie également que le chemin ne doit pas être trop long, car les membres qualifiés des cadres supérieurs de J + S se distinguent souvent aussi dans leur profession. Toutefois, cette formation doit être suffisamment longue pour obtenir un résultat satisfaisant.

Malgré les nouvelles structures, la durée des différentes formations jusqu'à la qualification d'expert ne devrait pas être beaucoup plus longue que dans le passé.

Il est inutile d'indiquer des chiffres, vu les énormes différences qui existent d'une branche à l'autre (voir le guide administratif de 1981).

Une période transitoire de un ou deux ans sera nécessaire pour trouver la solution définitive dans toutes les branches.



Les cours spéciaux

Une nouvelle catégorie de cours a été créée pour introduire les moniteurs J + S dans de nouvelles orientations ou des thèmes spéciaux concernant leur branche, initiation qui avait lieu jusqu'à présent dans le cadre des cours de perfectionnement.

Les participants à de tels cours obtiennent la reconnaissance dans la nouvelle orientation sans changer de catégorie de moniteur.

Les cours d'introduction

Dans la plupart des branches déjà introduites, ce n'est plus qu'au niveau du 3e degré que les moniteurs formés ailleurs seront introduits dans J + S. Pour cette raison, la durée minimale de ces cours a été quelque peu prolongée.

Les cours de perfectionnement

Les bases des cours de perfectionnement restent inchangées. On a toutefois tendance à proposer un choix de thèmes et à mieux tenir compte des intérêts des participants.

Les cours centraux

La structure de ces cours de perfectionnement pour experts a été élargie dans ce sens que les formateurs et les conseillers pourront également être admis à ces cours pour s'acquitter de leur obligation de suivre des cours de perfectionnement.

Dans les discussions sur le développement de J + S, on a bien reconnu la grande importance qu'il faut attribuer à ces cours centraux. Ils permettent aux cadres supérieurs d'échanger leurs expériences et de se former une opinion. Dans ces cours naissent donc les nouvelles tendances et les améliorations aussi bien sur le plan de la structure que de la technique.

Les examens et les qualifications dans la formation des cadres supérieurs et des moniteurs

Dans ce domaine également, il faudra différencier selon la branche en question. Le but est de limiter au strict minimum les examens, les notes et les qualifications, sans toutefois abolir tout contrôle qui est nécessaire aussi bien pour les élèves que pour les moniteurs. L'examen théorique, par exemple, sera maintenu bien qu'il subira quelques modifications administratives. Dans beaucoup de branches, ces contrôles renseignent sur le niveau atteint et sur les lacunes enregistrées dans un cours, sans avoir besoin de recourir à des notes.



Les différences seront grandes d'une branche à l'autre. Dans les branches où de hautes exigences techniques sont posées au moniteur (le moniteur de ski doit, lui aussi, chauffer ses skis!) il faudra continuer à organiser des examens. Mais dans les disciplines où les qualités personnelles prévalent (p.ex. dans la branche excursions et plein air) on pourra renoncer dans la plupart des cas à des qualifications formelles, d'autant plus qu'il n'est guère possible de juger exactement les qualités déterminantes.

Le niveau de formation atteint aujourd'hui dans J + S permettra de renoncer à de nombreux examens ces prochaines années sans diminuer la qualité de la formation.

Les conclusions

Le cadre donné n'a permis de traiter que les problèmes de structure de la formation des cadres supérieurs et des moniteurs. Il faudra attendre une autre occasion pour vous présenter la didactique appliquée dans J + S pour former des moniteurs amateurs.